



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cetaces

Question écrite n° 10901

### Texte de la question

M. Yves Verwaerde attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la protection des grandes baleines en Méditerranée. Il se trouve en effet que, depuis ces dernières années, on a constaté une présence importante de ces cétacés au large de nos côtes. Aujourd'hui, ces derniers sont menacés, entre autres, par l'augmentation des filets dérivants, la pollution et la reprise effective de la chasse par certains pays tels que la Norvège ou le Japon. Dans le souci de préserver cette faune exceptionnelle, dont l'état de santé devient préoccupant, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour faire cesser cet état de fait.

### Texte de la réponse

La présence en nombre relativement important de mammifères marins dans le bassin corso-liguro-provençal de la Méditerranée a conduit les Gouvernements monegasque, italien et français à envisager la création d'un sanctuaire dans le but de favoriser la conservation des cétacés dans la zone et le maintien des équilibres naturels. Il s'agit d'une démarche novatrice de coopération, qui devra être réalisée dans le respect des engagements internationaux de ces trois pays. Une déclaration politique relative à la création d'un tel sanctuaire a été signée avec les Italiens et les Monegasques le 22 mars 1993, mais, en l'absence de signature du ministre de la mer, directement concerné par toute réglementation des pratiques de pêche, elle était dépourvue d'effet, et cette précipitation a eu pour effet de retarder le projet. Le ministère de l'environnement poursuit la concertation avec l'ensemble des parties concernées sur les mesures de conservation qui devront être prises à l'intérieur du sanctuaire et sur la mise en place des moyens de contrôle et de suivi scientifique. Le Gouvernement français entend, dès l'achèvement de cette concertation, reprendre le processus sur la base, non pas d'une simple déclaration politique comme celle de mars 1993, mais d'un accord international en bonne et due forme, qui sera ouvert à la signature de l'ensemble des pays intéressés. Des efforts particuliers seront faits en direction de tous les utilisateurs pour les sensibiliser au respect des règles qui auront été édictées à l'intérieur du sanctuaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Verwaerde Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10901

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 1994, page 571

**Réponse publiée le :** 30 mai 1994, page 2735